



**GEMENG
BIEKERECH**

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

CONVOCAATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le **mercredi 29 avril 2026 à 17.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique :

1. Actes et conventions

- 1.1. - Office Social Kanton Réiden OS CARE – Convention 2026
- 1.2. - Réidenèr Jugendtreff a.s.b.l. – Convention tripartite « Service pour Jeunes » 2026
- 1.3. - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire communal
- 1.4. - Compromis d'échange concernant des parcelles boisées

2. Projets extraordinaires :

- 2.1. - Hall sportif - Nouvelle sonorisation – Devis
- 2.2. - Hall sportif – Nouveau tableau d'affichage – Devis
- 2.3. - Mobilier pour fêtes publiques - Devis

3. Finances communales :

- 3.1. - Campus scolaire - Phase 1 - Crédit supplémentaire
- 3.2. - CIS Beckerich – Installation de panneaux photovoltaïques – Devis supplémentaire
- 3.3. - Approbation de titres de recette de l'exercice 2025
- 3.4. - Subsidés divers

Communications

Séance à huis clos :

4. Dillendapp : Fixation de plusieurs primes de responsabilité
5. Désignation d'un fonctionnaire pour assurer temporairement les missions de secrétaire communal de la commune de Beckerich

Beckerich, le 22 avril 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire f.f.,

